

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FINDER FRANCE

Les présentes conditions générales de vente constituent l'intégralité des accords entre les parties. Sauf dérogation formelle et expresse du vendeur, les dispositions de ces conditions générales de vente prévaudront contre toutes conditions générales d'achat posées par l'acheteur.

1/ Prix

Un tarif de vente public est élaboré tous les ans et peut être modifié à tout moment en fonction des conditions économiques. Toutefois, son application sera mise en œuvre 6 semaines après information de la clientèle. Les prix s'entendent Hors Taxes.

Le minimum de commande est fixé à 100 € net HT. Toutefois le Vendeur pourra déroger à cette règle et dans ce cas, un forfait de 15 euros pour participation aux frais de gestion de petite commande pourra être réclamé à l'acheteur.

Toutes nos offres de prix disposent d'une date de validité. Toute commande reçue non conforme fera l'objet d'une réactualisation.

Pour les livraisons en France, les prix s'entendent port et emballage inclus pour un minimum de commande de 250 euros. Pour les livraisons hors territoire français, se conformer à l'article n° 9.

2/ Accusés de réception et délais de livraison

Toutes les commandes font l'objet d'un accusé réception. Les accusés de réception de commande sont envoyés uniquement par fax sous 48h à réception de commande. Le vendeur n'informe pas l'acheteur pour signaler un retard de livraison ; c'est à ce dernier de prendre ses dispositions en effectuant des relances préalables. Bien que le vendeur mette tout en œuvre pour respecter les délais, il ne pourra être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes des retards. Par conséquent, l'acheteur ou un tiers ne pourra lui appliquer des pénalités même si le préjudice est réel et constaté.

3/ Paiements

La facturation est émise, sauf demande spécifique, en fin de mois suivant les dates de livraison.

Sauf stipulations contraires conclues entre les parties, les règlements sont à effectuer dans les 45 Jours fin de mois à partir de la date de facture (loi LME n° 2008-776 du 04 Août 2008). Toutes contestations se rapportant à la facture devront nous être rapportées par écrit sous 48 h à partir de sa réception. Les termes de paiement ne peuvent être repoussés pour quelque raison que ce soit, même en cas de litige. Tout retard de paiement pourra entraîner l'arrêt des livraisons et fabrications et donnera lieu à des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement prévue, sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal depuis l'échéance jusqu'au paiement complet, sans mise en demeure préalable.

Si la situation financière de l'acheteur le justifie, le vendeur pourra exiger le paiement comptant avant livraison de tout ou partie de la commande, ou la fourniture par le client de garanties au profit du vendeur.

4/ Réserve de propriété

Conformément à la loi N°80.335 du 12-5-80, le vendeur conserve l'entière propriété des biens jusqu'à complet paiement du prix facturé, en principal et accessoires. Jusqu'à cette date, le matériel livré sera considéré comme consigné et l'acheteur supportera les risques de perte et de dommage que ce matériel pourrait subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

Jusqu'au complet paiement, les biens ne pourront être revendus sans l'accord préalable du vendeur qui pourra, le cas échéant, les revendiquer. Nonobstant toute disposition contraire du présent contrat, en cas de non respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement, le vendeur, sans perdre aucun de ses droits, pourra exiger par simple lettre recommandée la restitution des biens aux frais de l'acheteur jusqu'à exécution par ce dernier de la totalité des engagements.

5/ Expéditions

Aucun avis d'expédition n'est envoyé au préalable par le vendeur. Sauf accord contraire, aucun élément correspondant à la commande de l'acheteur ne figure à l'extérieur des colis envoyés par le vendeur. Les éléments se trouvent sur le Bon de Livraison à l'intérieur du colis. Si les marchandises subissent un dommage pendant leur transport, le vendeur aura en charge de se retourner contre le transporteur.

6) Garanties :

Les appareils sont garantis 2 ans après la date de sortie de fabrication.

Finder garantit le matériel contre tout vice de matière ou de main d'œuvre.

La garantie porte uniquement sur le remplacement du ou des produits après examen technique du matériel retourné.

Le délai de remplacement des appareils sera défini en accord avec l'acheteur et en concordance avec les impératifs de production et de livraison.

Finder ne pourra en aucun cas, remplacer ou créditer les pièces présentant des traces de choc, de mauvaise manipulation, des pièces ouvertes ou des produits utilisés dans des conditions hors catalogue.

Sauf accord commercial, les pièces sont retournées à Finder aux frais de l'acheteur et par un moyen de transport mandaté par l'acheteur.

Chaque retour devra faire l'objet d'un accord écrit de Finder sous la forme d'une fiche de retour et de liaison remise ou envoyée par un représentant Finder.

Finder ne pourra être tenu pour responsable des conséquences directes ou indirectes d'une défaillance du matériel.

Les réclamations éventuelles concernant l'état d'emballage, le nombre de pièces ou autre vice apparent des produits livrés devront être signalées à Finder France par écrit dans un délai de 8 jours à partir de la date de livraison.

7) Caractéristiques techniques des produits :

Tous les produits Finder sont conformes aux caractéristiques techniques indiquées dans les catalogues, sur le site internet et dans les documentations techniques Finder. Toutefois, Finder se réserve le droit d'apporter toutes modifications aux caractéristiques techniques de ses produits à tout moment et sans préavis.

Les poids, les dimensions, les photos et schémas sont donnés à titre d'information et sans engagement.

Tous les produits sont contrôlés par Finder avant la livraison selon les modalités des normes CEI correspondantes.

Les homologations obtenues figurent sur les produits.

En cas d'applications non spécifiées dans le catalogue, les performances des produits données par Finder sont des estimations. Les conditions d'utilisation étant souvent très différentes, ces valeurs ne sont données par Finder qu'à titre indicatif. Il appartient au client de vérifier ces valeurs in situ par un ou des essais de qualification. Finder ne pourra être tenu pour responsable en cas de non concordance avec ses estimations et l'utilisation du client.

Finder se réserve la possibilité d'apporter toutes modifications aux matériaux, aux méthodes de fabrication et de conditionnement qui n'altèreraient pas les caractéristiques principales des produits.

Au cours de son activité, l'acheteur est tenu d'observer rigoureusement les caractéristiques et les spécifications éventuelles concernant l'utilisation du produit. Finder ne peut être tenu responsable des dommages éventuels sur des biens ou des personnes occasionnés par une utilisation de ses produits dans des conditions non prévues au catalogue.

8/ Litiges

Pour toutes les contestations relatives aux ventes réalisées par Finder France et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seul sera compétent le tribunal de commerce de Chambéry.

9/ Livraisons hors du territoire français

Toute commande devra préalablement être chiffrée par une proforma, validée et acceptée par l'acheteur. Lorsque la vente s'accompagne d'une exportation hors du territoire douanier français, les conditions qui précèdent demeurent applicables. Elles sont toutefois complétées ou modifiées comme suit :

La délivrance du matériel vendu est toujours effectuée sur le territoire douanier français.

A défaut d'indication contraire, elle est au surplus réputée faite départ usine (EX WORKS) selon les Incoterms de la Chambre de Commerce Internationale.

Sur demande, l'expédition de la marchandise peut toutefois être assurée jusqu'à un point de destination désigné par l'acheteur sans que cette situation modifie les principes fondamentaux régissant nos ventes tels qu'ils viennent d'être précisés. A défaut

d'instructions précises de notre mandat pour le frêt et l'assurance, leur choix est assuré pour le compte et aux frais de l'acheteur au mieux de ses intérêts.

Tout différend sera tranché définitivement suivant le Règlement de Conciliation et

d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement et appliquant les principes du droit français.

L'arbitrage aura lieu à Chambéry et sera obligatoirement précédé d'une tentative de conciliation. La confirmation par jugement de la sentence rendue ou son homologation aux fins d'exécution pourra être demandée, selon le cas, au tribunal compétent.

10/ Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site Internet www.finder.fr ou par écrit sur demande de l'acheteur.